

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 1^{er} mai 2023, à 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux :
 - a) Séance ordinaire du 3 avril 2023
- 5) Période de questions
- 6) Administration :
 - a) Certificat indiquant le nombre total de personnes habiles à voter et attestant du résultat de la procédure d'enregistrement 2022-740
 - b) Adoption du règlement 2023-753 modifiant le règlement 2022-738 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de quarante-cinq mille (45 000 \$) pour le raccordement du secteur Est de Chambord
 - c) Autorisation de passage - Festival du Cowboy de Chambord
 - d) Permission de stationnement sous les lignes Hydro-Québec - Festival du Cowboy
 - e) Autorisation de signer l'approbation d'emplacement de Bell Canada
 - f) Modification de la résolution 04-505-2023 en lien avec le dépôt du projet de la passerelle au quai municipal au fonds régional de la ruralité à la M.R.C. du Domaine-du-Roy
 - g) Embauche des étudiants
 - h) Manifestation d'intérêt à la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour le regroupement d'un service juridique
- 7) Voirie et sécurité publique
 - a) Balayage des rues et des stationnements - Octroi du contrat
 - b) Asphaltage - Octroi du contrat
 - c) Nivelage des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord - Octroi du contrat
- 8) Hygiène du milieu

- 9) Finance
 - a) Défi pissenlits
 - b) Autorisation de paiement - Publicité dans le Journal l'Étoile du Lac
 - c) Autorisation de paiement - Pro-Gestion pour l'accompagnement lors des entrevues
 - d) Octroi du mandat pour l'achat et l'installation du filet de baseball
 - e) Octroi du mandat pour les plans et devis de la rénovation de la Mairie
 - f) Rapports financiers de janvier à mars 2023
 - g) Comptes à payer
- 10) Santé et bien-être
- 11) Urbanisme
- 12) Loisirs et culture
- 13) Affaires spéciales
- 14) Rapport des représentations des membres du conseil
- 15) Correspondance
- 16) Période de questions
- 17) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 05-528-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

RÉSOLUTION 05-529-2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2023

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 05-530-2023 CERTIFICAT INDIQUANT LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES HABILES À VOTER ET ATTESTANT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT 2022-740

Monsieur le Maire, Luc Chiasson dépose le certificat de registre des signatures des personnes habiles à voter du Règlement no 2022-740 décrétant une dépense et un emprunt de 132 400 \$, remboursable en 5 ans pour la conversion du réseau d'éclairage municipal au DEL, et dont aucune demande de signature n'a été transmise.

RÉSOLUTION 05-531-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-753 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-738 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE QUARANTE-CINQ MILLE (45 000 \$) POUR LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Desbiens et la Municipalité de Chambord désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 08-246-2022 le 1^{er} août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Chambord a amorcé la première phase du projet de raccordement visant de fournir les services d'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées aux résidents du secteur Est de Chambord ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le règlement d'un emprunt 2022-738 pour payer les services nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, pour l'adoption du règlement 2023-753 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 3 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet dudit règlement a été remise à l'ensemble des membres du conseil le 3 avril 2023 et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée sont mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

- 1 - Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2 - Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement 2023-753 règlement modifiant le règlement 2022-738 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de quarante-cinq mille (45 000 \$) pour le raccordement du secteur Est de Chambord avec la ville de Desbiens, phase 1, tel qu'il a été présenté.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

RÈGLEMENT 2023-753

INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-738 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE QUANTRE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000,00 \$) POUR LE RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS, PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE lors de la réception de l'acceptation du règlement d'emprunt les soumissionnaires ont dû réajuster le prix à la hausse, car le prix soumissionné ne respectait pas la liste des prix en vigueur. De plus, l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi environnemental oblige la Municipalité de Chambord à faire plus d'étude de géotechnique et la surveillance archéologique n'était pas inclus dans la 1^{ère} demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a décrété par le biais du règlement 2022-738, une dépense et un emprunt de 235 435,00 \$ pour du soutien technique, des relevés de terrains, de la caractérisation écologique, des études géotechniques, de la caractérisation archéologique, l'ingénierie préliminaire et détaillée et de la caractérisation hydrogéologique ;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2022-738 afin de pouvoir aux couts excédentaires constatés lors de l'avancement des travaux de la phase 1 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenu le 3 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le règlement 2023-753 soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 2022-738 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 2022-738 décrétant une dépense et un emprunt de deux cent quatre-vingt mille quatre cent trente-cinq dollars (280 435,00 \$) pour le raccordement du secteur Est de Chambord avec la Ville de Desbiens phase 1.

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 2022-738 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Municipalité de Chambord décrète l'octroi des services professionnels nécessaires afin de voir à la réalisation de la première phase du raccordement du secteur Est de Chambord avec la Ville de Desbiens selon l'estimation budgétaire des coûts datée du 30 mars 2023 et dont le montant total est estimé à deux cent quatre-vingt mille quatre cent trente-cinq dollars (280 435,00 \$) incluant les frais, les taxes et les imprévus, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « A ».

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement numéro 2022-738 est remplacé par le suivant :

Le conseil de la Municipalité de Chambord autorise une dépense d'une somme n'excédant pas à deux cent quatre-vingt mille quatre cent trente-cinq dollars (280 435,00 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions mentionnées à l'article 2, les frais incidents, les imprévus et les taxes.

ARTICLE 5

L'article 4 du règlement numéro 2022-738 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Chambord autorise un emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt mille quatre cent trente-cinq dollars (280 435,00 \$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6

L'article 5 du règlement numéro 2022-738 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les résidents du secteur Est de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, lequel document fait partie intégrante des présentes sous l'annexe « B ».

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD RACCORDEMENT DU SECTEUR EST DE CHAMBORD AVEC LA VILLE DE DESBIENS

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS
30 MARS 2023

PRÉSENTÉ PAR JULIE CARON DIRECTRICE-GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE,
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

Mandat	Firme	Montant approximatif excluant les taxes
Soutien technique	MRC du Domaine- du-Roy	8 000 \$
Relevés Terrains	MRC du Domaine- du-Roy	4 000 \$
Caractérisation écologique	Groupe AGIR	5 250 \$
Études Géotechniques	Groupe GEOS	69 575 \$
Caractérisation Archéologique	Subartik	10 900 \$
Ingénierie préliminaire et détaillée	Stantec	82 275 \$
Caractérisation hydrogéologique des secteurs Domaine du Marais, Domaine Norois et Pointe au Tremble	UQAC	15 000 \$
SOUS-TOTAL		195 000 \$
Imprévus (15 %)		29 250 \$
Taxes nette (4.9875 %)		11 1485 \$
SOUS-TOTAL		235 435 \$
EXTRA		
Surveillance archéologique	Subartik	5 670 \$
Études géotechniques RVMR et autres essais	GEOS	35 855 \$
Imprévus		1 337 \$
Taxes nette (4.9875 %)		2 138 \$
TOTAL		45 000 \$

ANNEXE B

RÉSIDENCES DU SECTEUR EST DE CHAMBORD

Matricule	Adresse
1766 91 7274	163, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1766 92 7509	chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 27 2697	41, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1865 29 3898	103, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 4978	155, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 8645	145, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 01 9658	chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 5482	127, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 7568	123, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 8483	chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 10 8956	119, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 1123	139, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 1936	chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 2412	135, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 11 3700	131, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 0045	115, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 1130	111, chemin de la Pointe-aux-Trembles
1866 20 2613	chemin de la Pointe-aux-Trembles

Matricule	Adresse
1765 07 3225	163, Domaine-Norois
1765 17 0776	153, Domaine-Norois
1765 17 2282	149, Domaine-Norois
1765 17 3588	147, Domaine-Norois
1765 17 4994	143, Domaine-Norois
1765 18 6301	141, Domaine-Norois
1765 18 7507	137, Domaine-Norois
1765 18 8712	135, Domaine-Norois
1765 18 9817	133, Domaine-Norois
1765 28 0822	131, Domaine-Norois
1765 28 1928	129, Domaine-Norois
1765 28 3034	125, Domaine-Norois
1765 28 4139	123, Domaine-Norois
1765 28 5345	121, Domaine-Norois
1765 28 6651	117, Domaine-Norois
1765 28 7957	115, Domaine-Norois
1765 28 9319	116, Domaine-Norois
1765 28 9357	113, Domaine-Norois
1765 38 0167	109, Domaine-Norois
1765 38 1273	107, Domaine-Norois
1765 38 1932	110, Domaine-Norois
1765 38 2579	105, Domaine-Norois
1765 38 3138	108, Domaine-Norois
1765 38 4444	106, Domaine-Norois

Matricule	Adresse
1665 13 0538	3, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 0872	, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 2138	5, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 3738	9, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 5167	13, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 8055	17, chemin du Domaine-du-Marais
1665 13 9558	21, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 0962	23, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 2563	25, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 3969	29, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 5275	31, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 6481	33, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 7785	35, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 8024	, chemin du Domaine-du-Marais
1665 23 9288	39, chemin du Domaine-du-Marais
1665 24 0718	, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 0790	41, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 2293	45, chemin du Domaine-du-Marais
1665 33 3594	47, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 3621	49, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 50069	51, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 6414	53, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 7722	55, chemin du Domaine-du-Marais
1665 34 9037	57, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 0739	61, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 2250	63, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 3757	67, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 5162	71, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 6567	73, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 7973	75, chemin du Domaine-du-Marais
1665 44 9479	79, chemin du Domaine-du-Marais

Matricule	Adresse
1665-03-4141	479, route 169
1665-03-6543	473, route 169

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le maire,

La greffière-trésorière

Luc Chiasson

Julie Caron

RÉSOLUTION 05-532-2023
AUTORISATION DE PASSAGE - FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Festival du Cowboy de Chambord à circuler dans les rues de la Municipalité de Chambord lors de la parade qui se tiendra le 6 août 2023.

RÉSOLUTION 05-533-2023
PERMISSION DE STATIONNEMENT SOUS LES LIGNES HYDRO-QUEBEC - FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Julie Caron, directrice générale, à signer la permission d'Hydro Québec afin d'utiliser la servitude 159 149 pour stationnement de véhicules de promenade au nom de la Municipalité de Chambord durant le Festival du Cowboy de Chambord.

RÉSOLUTION 05-534-2023
AUTORISATION DE SIGNER L'APPROBATION D'EMPLACEMENT DE BELL CANADA

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Julie Caron, directrice générale, à signer les documents en lien avec la demande d'approbation de plan pour le remplacement de poteau et installation de nouvelle ancre sur la route de la Pointe près du chemin du Club Ouananiches.

RÉSOLUTION 05-535-2023
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 04-505-2023 EN LIEN AVEC LE DÉPÔT DU PROJET DE LA PASSERELLE AU QUAI MUNICIPAL AU FONDS RÉGIONAL DE LA RURALITÉ À LA M.R.C DU DOMAINE-DU-ROY

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 04-505-2023 le conseil municipal autorisait le dépôt du projet de passerelle au quai municipal au programme d'aide financière Fonds régional de la ruralité de la M.R.C du Domaine-du-Roy pour un montant de 19 161 \$;

CONSIDÉRANT QU'il faut modifier le nom du programme ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest , appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- Que le titre de la résolution 04-505-2023 soit modifié pour se lire ainsi :
- 3- Dépôt du projet de passerelle au quai municipal au fonds des redevances hydroélectrique de la M.R.C du Domaine-du-Roy;
- 4- Que le point un (1) de la résolution soit modifiée pour lire ainsi ;
 - a. *D'autoriser le dépôt du projet de passerelle au quai municipal au programme de Fonds des redevances hydroélectrique de la M.R.C du Domaine-du-Roy pour un montant de 19 161 \$.*

RÉSOLUTION 05-536-2023 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants suivants :

Nom	Poste
Madame Marie-Michèle Laroche	Animatrice
Madame Lory Potvin	Animatrice
Madame Sara-Jeanne Tremblay	Animatrice
Madame Océane Ménard	Animatrice
Madame Alyson Bouchard	Animatrice
Monsieur Nathan Rivard	Animateur
Madame Léonie Fortin	Animatrice

Pour l'été 2023 selon l'entente de travail.

RÉSOLUTION 05-537-2023 MANIFESTATION D'INTÉRÊT À LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY POUR LE REGROUPEMENT D'UN SERVICE JURIDIQUE

Il est proposé par monsieur Alphonse fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC du Domaine-du-Roy que la Municipalité de Chambord aimerait que celle-ci poursuivre l'analyse de l'opportunité de mettre en place un service juridique commun. La Municipalité de Chambord voit un intérêt à regrouper ce service.

RÉSOLUTION 05-538-2023 BALAYAGE DES RUES ET DES STATIONNEMENTS - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'octroi du contrat conforme jusqu'à un montant approximatif de 6 898,50 \$ taxes incluses à l'entreprise Nutrite Belle Pelouse, à la suite de soumissions sur invitation afin de réaliser les travaux de balayage des rues et des stationnements.

RÉSOLUTION 05-539-2023 ASPHALTAGE - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux d'entretien et de rapiéçage des routes asphaltées ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été reçue :

- 1- Lachance Asphalte 1987 Inc au prix de 398 \$ la tonne plus taxes

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'accepter la soumission de Lachance Asphalte 1987 Inc. au prix de 398 \$ la tonne plus taxes, et d'autoriser une dépense maximale de 80 537.69 \$.

RÉSOLUTION 05-540-2023
NIVELAGE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'octroi du contrat de nivelage des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant située sur le territoire de la Municipalité de Chambord pour un montant de 405 \$ par km avant taxes à l'entreprise 9007-3255 QC Inc, monsieur Marc Bolduc, à la suite de soumissions sur invitation afin de réaliser les travaux de nivelage des voies privées.

RÉSOLUTION 05-541-2023
DÉFI PISSENLITS

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits étant parmi les premières fleurs à école et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de rappeler que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) ;

CONSIDÉRANT QU'il subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts liés aux changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la campagne de Défi pissenlits et d'annoncer dès le 5 avril, l'adhésion de la Municipalité de Chambord à l'édition 2023 du défi qui sera lancé officiellement le 5 avril par Miel&Co.

RÉSOLUTION 05-542-2023
AUTORISATION DE PAIEMENT - PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour les frais pour une demi-page au cout de 725 \$ plus taxes à Trium Média incluant une (1) page de visibilité, un reportage et le montage de la publicité, financé par le budget des opérations.

RÉSOLUTION 05-543-2023
AUTORISATION DE PAIEMENT – PRO-GESTION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT LORS DES ENTREVUES

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour les frais d'accompagnement lors des entrevues pour l'inspecteur et l'adjoint administratif au cout de 7 649,85 \$ taxes incluses, financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 05-544-2023
OCTROI DU MANDAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DU
FILET DE BASEBALL

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour l'achat, l'installation et le système de déplacement du filet de baseball à la firme Filet Sécuré au montant maximal de 12 000 \$ taxes incluses, financé par le fonds de développement en vertu du règlement 2016-566.

RÉSOLUTION 05-545-2023
OCTROI DU MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA
RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le mandat des plans et devis à la firme Ardoises Architecture pour un montant de 15 490.00 \$ avant taxes incluant trois déplacements et le paiement selon les modalités dans l'offres de service, financé le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

RÉSOLUTION 05-546-2023
RAPPORT FINANCIER DE JANVIER À MARS 2023

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des rapports financiers de janvier à mars 2023.

RÉSOLUTION 05-547-2023
COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 30 avril soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :
 - Dépenses préautorisées : 604 609.27 \$
 - Comptes payés : 11 011.44 \$
 - Comptes à payer : 0.00 \$
- 2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 30 avril 2023 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 05-548-2023 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 05-549-2023 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 19 h 56 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 5 juin 2023 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».